

# Ville de Malakoff

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **12 février 2025**

Objet : Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Nombre de membres composant le conseil :	<b>39</b>	<b>N° DEL2025_17</b>
En exercice:	<b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents:	<b>33</b>	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>6</b>	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>0</b>	

L'an deux mille vingt cinq, le douze février à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
 Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -  
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
 Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -  
 Mme Carole Sourigues - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
 M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
 Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj  
 Youssef - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes -  
 M. Anthony Toueilles - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -  
 Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault

### Avaient donné mandat :

Mme Fatiha Alaudat à M. Dominique Cardot  
 M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez  
 Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères  
 M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati  
 Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice  
 M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : Mme Sourigues en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 février 2025

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2025\_17

Objet : Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

#### **Le conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**Vu** le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56 ;

**Vu** l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;

**Vu** l'avis des commissions municipales compétentes ;

**Considérant** que la ville de Malakoff est compétente en matière de collecte des déchets abandonnés sur la voie publique ;

Considérant que la ville souhaite un cadre pour mettre en place des actions de diagnostic, de prévention et de nettoyage afin de réduire les déchets abandonnés ;

#### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo est approuvée.

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Maire est autorisée à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo.

Vote : la délibération est adoptée par 36 voix pour,  
0 contre,  
3 abstention(s)

Mme Nadia Hammache - Mme Héra Bel Hadj Youssef - M. Anthony Toueilles

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)